

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

Comment mieux informer les femmes enceintes?

OBJECTIF

Permettre aux professionnels de santé de bien informer la femme enceinte et le couple afin de les aider à prendre des décisions dans le cadre du suivi de la grossesse et de la naissance.

BIEN INFORMER, C'EST...

- Consacrer du temps à l'information de la femme enceinte ou du couple
- Apporter une écoute attentive pour mieux prendre en compte les attentes de la femme enceinte ou du couple, leur permettre de poser des questions et d'aborder les problèmes rencontrés
- Délivrer une information orale fondée sur les données scientifiques actuelles, la réglementation et les droits liés à la maternité ; la compléter, si possible, avec des documents écrits fiables
- Utiliser un langage et/ou un support adaptés, en particulier avec les personnes ayant un handicap sensoriel ou mental ou avec celles qui ne parlent ni ne lisent le français
- Proposer, si nécessaire, une consultation supplémentaire (notamment en début de grossessse), si le volume et/ou la nature de l'information à donner le requièrent
- Fournir des informations écrites (à défaut, indiquer où en trouver), notamment sur la surveillance médicale de la grossesse, la prévention des risques et l'offre de soins locale
- Assurer la continuité des soins par le partage des informations entre les différents professionnels concernés et la femme ou le couple

DÈS LE DÉBUT DE LA GROSSESSE

- Expliquer les bénéfices d'un suivi régulier de la grossesse, pour la femme et son bébé
- Proposer un programme de suivi: nombre probable, moment et contenu de chaque consultation (examen clinique, prescription d'examens, attention portée aux signes et symptômes pouvant affecter la santé de la mère et du foetus), orientation vers une prise en charge spécifique si besoin
- Mettre l'accent sur la prévention et l'éducation, en proposant systématiquement un entretien individuel ou en couple dès le 1^{er} trimestre de la grossesse. Cet entretien conduit à des séances (individuelles ou collectives) de préparation à la naissance et à la parentalité et à la mise en œuvre d'interventions adaptées en cas de difficultés psychologiques et sociales repérées
- Informer clairement la femme de son droit d'accepter ou de refuser un examen de dépistage (qu'il soit obligatoire, ou non obligatoire mais proposé systématiquement), après lui avoir expliqué, avant sa réalisation, l'utilité, les bénéfices escomptés et les éventuels inconvénients et conséquences de cet examen
- Souligner les risques de l'auto-médication et expliquer à la femme qu'elle ne doit pas prendre de médicaments sans prescription médicale
- Identifier les situations de vulnérabilité (violence domestique, addictions, etc.) et toute forme d'insécurité (insécurité affective au sein du couple ou de la famille, précarité, isolement, etc.)
- Tenir compte du mode de vie et de la situation psychosociale de la femme ou du couple pour l'informer sur:
 - les services de soins disponibles, le coût des prestations et les possibilités pour le suivi de la grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement et les soins postnatals au sein des réseaux interétablissements et ville-hôpital;
 - la nécessité d'une inscription plus ou moins précoce dans le lieu de naissance de son choix;
 - les risques liés à son mode de vie et leur prévention (consommation de tabac et autres addictions, déplacements, pénibilité du travail, etc.);
 - les risques infectieux alimentaires et les conseils d'hygiène de vie et de nutrition;
 - les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ;
 - les dispositifs visant à améliorer l'accès aux soins et l'accompagnement psychosocial pour les femmes ou les couples en situation précaire ;
 - · les droits liés à la maternité et la manière de les faire valoir

AU COURS DU SUIVI DE LA GROSSESSE

Contenu	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois	7 ^e mois	8 ^e mois	9 ^e mois	
Examens obligatoires								
Examen clinique	•	•	•	•	•	•	•	
Entretien individuel ou en couple	•	Evaluation par une sage-femme des besoins de prévention et d'éducation : séances de préparation à la naissance et/ou orientation vers des dispositifs d'aide et d'accompagnement						
HCG qualitatif	Si doute							
Diagnostic de grossesse	•							
Déclaration de grossesse	Avant 15 SA ⁽¹⁾							
Groupe sanguin	•					2 ^e détermination si non réalisée avant		
Recherche d'agglutinines irrégulières (RAI)	•	Si Rhésus négatif ou si antécédent de transfusion, poursuite des recherches d'agglutinines irrégulières mensuelles au cours des 6e, 8e et 9e mois						
Identification et titrage des anticorps	si RAI +			si RAI +		si RAI +		
Sérologie rubéole	•(2)	Si résultat négatif : mensuelle jusqu'à 18 SA						
Sérologie syphilis	•							
Sérologie toxoplasmose	•(2)	Si résultat négatif : mensuelle jusqu'au 9 ^e mois et après accouchement						
Recherche antigène HBs				•				
Glycosurie-Albuminurie	•	•	•	•	•	•	•	
Hémogramme				•				

Examens à proposer systématiquement							
Échographie obstétricale	entre 11 et 13 SA + 6 jours	entre 20 et 22 SA			entre 31 et 32 SA		
Marqueurs sériques (trisomie 21)	entre 14 et 18 SA						
Sérologie VIH 1 et 2	•						
Prélèvement vaginal : recherche streptocoques B						entre 35 et 38 SA	

Examens à proposer selon la symptomatologie ou les antécédents							
NFS	•						
ECBU	•		•			•	•
Frottis cervical	Si >2 ans						

⁽¹⁾ SA: semaine d'aménorrhée

⁽²⁾ Sauf immunité acquise (résultats écrits)

QUELQUES SOURCES D'INFORMATION

- Accompagnement parental. Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (créés à l'initiative du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement): www.familles.org
- Alimentation. Document d'accompagnement de « La santé vient en mangeant - Guide alimentaire pour tous » destiné aux professionnels de santé -Programme national nutrition santé (PNNS) 2001-2005:

www.mangerbouger.fr/pro/sante/ outils/outils.php

Droits liés à la maternité. Dossier de l'Assurance Maladie: « Autour de bébé: du ventre de maman à ses premières semaines »:

www.ameli.fr/174/DOC/717/dp.html

- Prescription de médicaments et médicaments en vente libre. Livrets « Médicaments et grossesse » et liste des centres régionaux de pharmacovigilance Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) : http://afssaps.sante.fr
- Recommandations professionnelles sur le thème de la gynécologie-obstétrique. Haute Autorité de santé:

 www.has-sante.fr
- Risques infectieux alimentaires. Institut de veille sanitaire (InVS):

 www.invs.sante.fr
- Risques professionnels. Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : www.inrs.fr

■ Tabac, alcool, cannabis et autres substances toxiques. Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT):

www.drogues.gouv.fr

Drogues info service: 0 800 23 13 13 (appel gratuit depuis un poste fixe) Écoute Alcool: 0 811 91 30 30 (coût d'une communication locale) Écoute Cannabis: 0 811 91 20 20 (coût d'une communication locale)

Travail et grossesse. Site thématique « Santé et sécurité au travail » du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement:

www.sante-securite.travail.gouv.fr

- Vaccination pendant la grossesse. Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (InVS): www.invs.sante.fr/beh/
- Violence domestique. Rapport au ministre chargé de la Santé (février 2001) ministère de la Santé et des Solidarités:

www.sante.gouv.fr/htm/actu/violence/

Voyages à l'étranger. Vaccinations, risques infectieux, précautions d'hygiène (générales, alimentaires et corporelles) - Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (InVS):

www.invs.sante.fr/beh/

